

LIGUE AUVERGNE

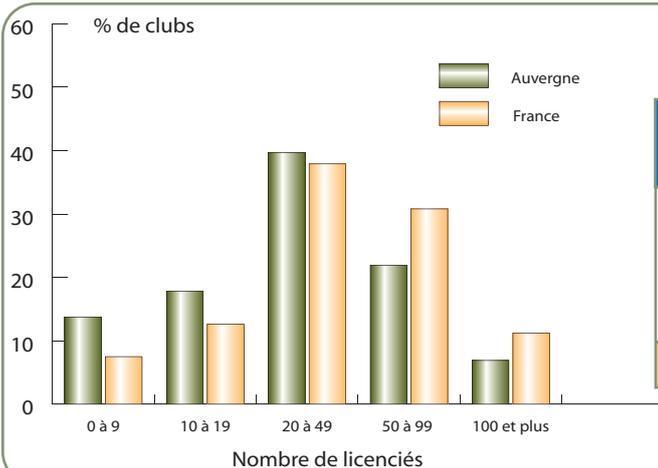
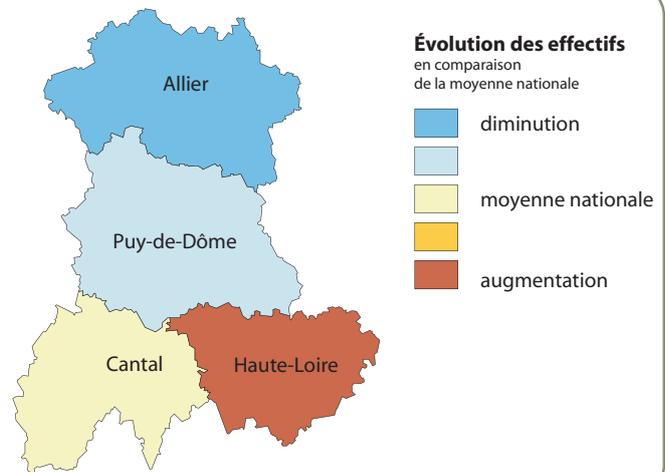
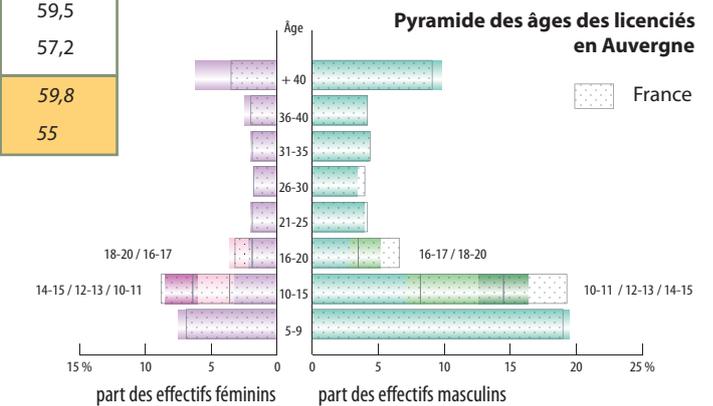
3 238 licenciés
73 clubs



La population (2004)	Population	5-13 ans (%)	14-20 ans (%)	21-35 ans (%)	> 35 ans (%)
Allier	344 216	9,4	7,4	15,4	62,6
Cantal	148 876	8,6	7,3	15,1	64,3
Haute-Loire	216 476	10,7	7,8	15,9	59,5
Puy-de-Dôme	616 962	9,6	9	18,8	57,2
Région	1 326 530	9,6	8,2	17	59,8
France		11	9,2	18,6	55

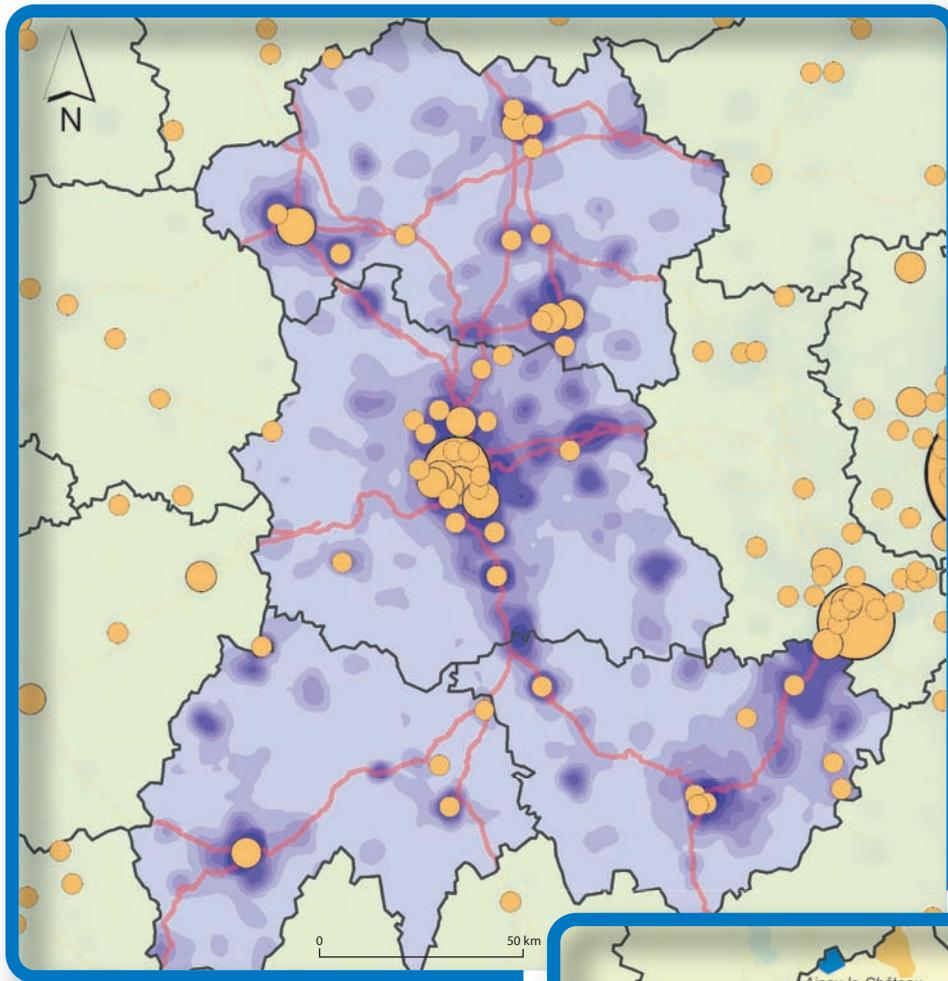
Les licenciés (2004-2005)	Ligue Auvergne	Fédération française
Taux de pratique (%) Total	2,4	3,2
5-13 ans	11,3	13,4
14-20 ans	4,3	5,9
21-35 ans	2,4	3
% de femmes	33,5	29
Licenciés/club	44,4	50,8

Evolution des effectifs licenciés (2000-2004)	2000	2004	% Évol
Allier	846	724	-14,4
Cantal	61	64	4,9
Haute-Loire	142	265	86,6
Puy-de-Dôme	2 303	2 185	-5,1
France			3,9



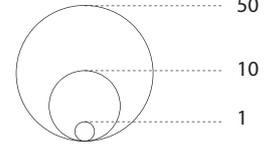
Distribution des clubs par nombre de licenciés (2004-2004)	0-9 lic.	10-19	20-49	50-99	100 et +	total
Allier	1	4	11	4	0	20
Cantal	2	2	1	0	0	5
Haute-Loire	0	2	5	1	0	8
Puy-de-Dôme	7	5	12	11	5	40
Auvergne	10	13	29	16	5	73

LES POTENTIELS DE CREATION DE CLUBS

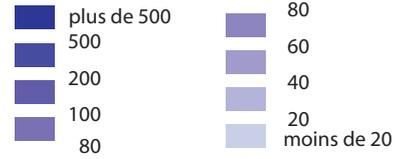


Les clubs (2004-2005)

Nombre de clubs dans la commune

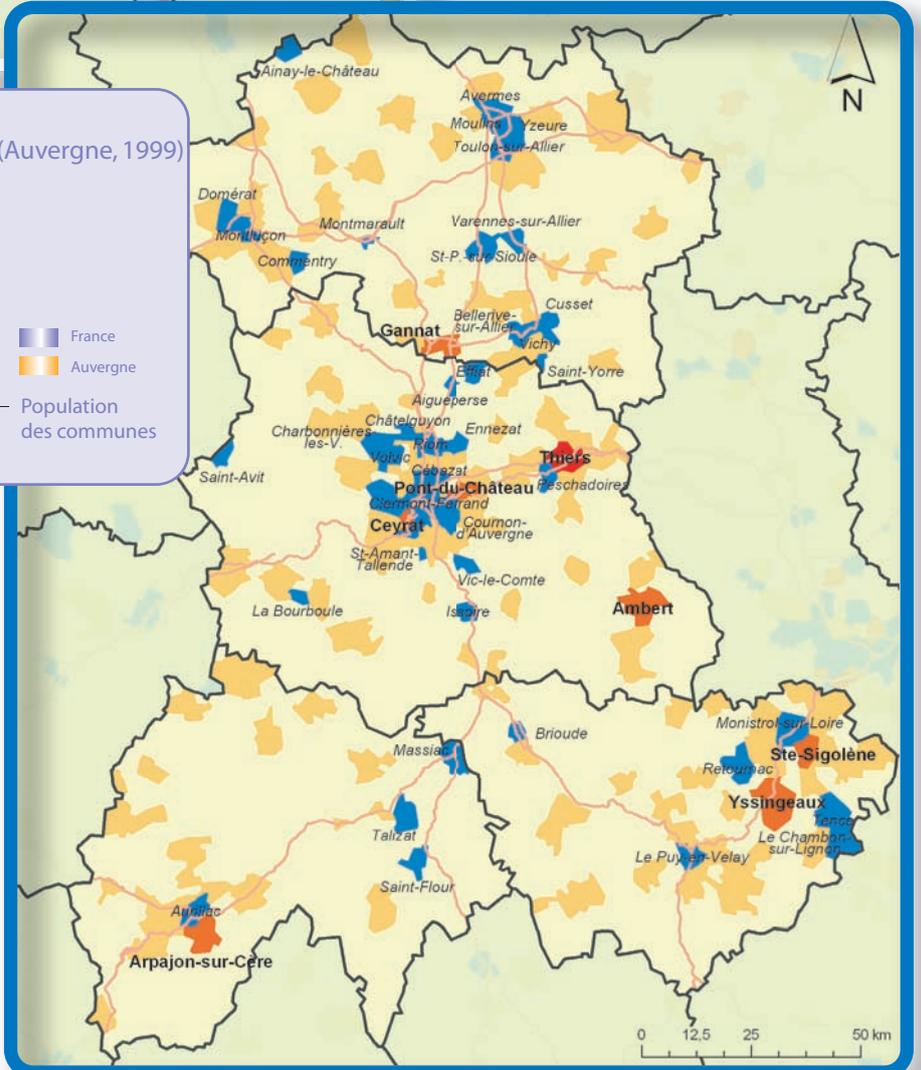
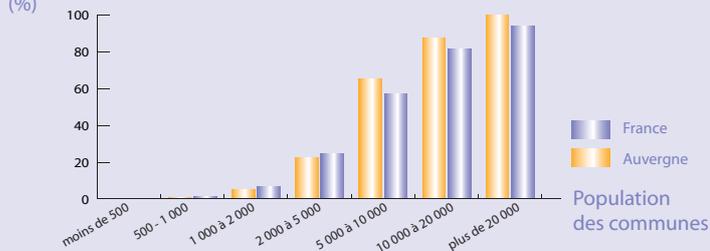


Densité de population (en hab./km²)



Probabilité d'apparition d'un club selon l'importance de la population communale (Auvergne, 1999)

part de communes ayant un club (%)



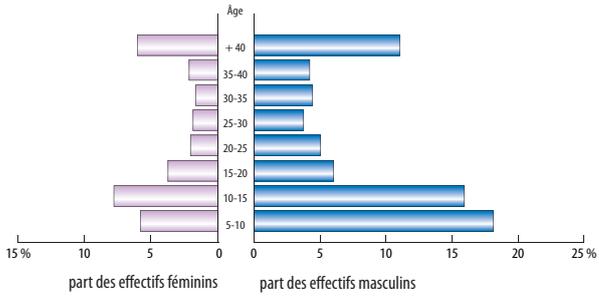
■ présence d'un club dans la commune

Probabilité d'apparition (selon la taille de la commune)



LA STRUCTURE DES CLUBS

Zone urbaine



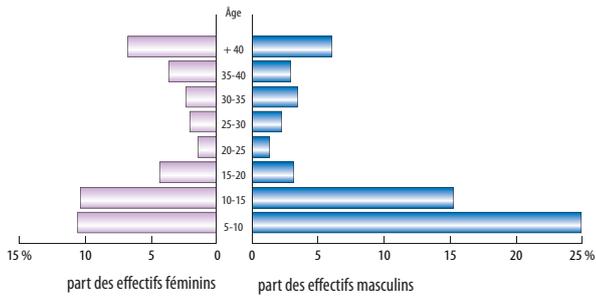
Le zonage en aires urbaines

- zone urbaine ■
- zone périurbaine ■
- zone rurale ■

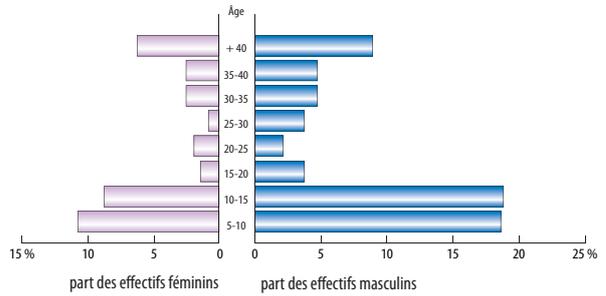
présence d'un club dans la commune ●



Zone périurbaine



Zone rurale



Profil des clubs

Clubs généralistes : toutes les catégories d'âge sont présentes

- club « phare »
- club intermédiaire

Clubs d'éveil : sur-représentation des enfants

- club formateur
- club d'enfants

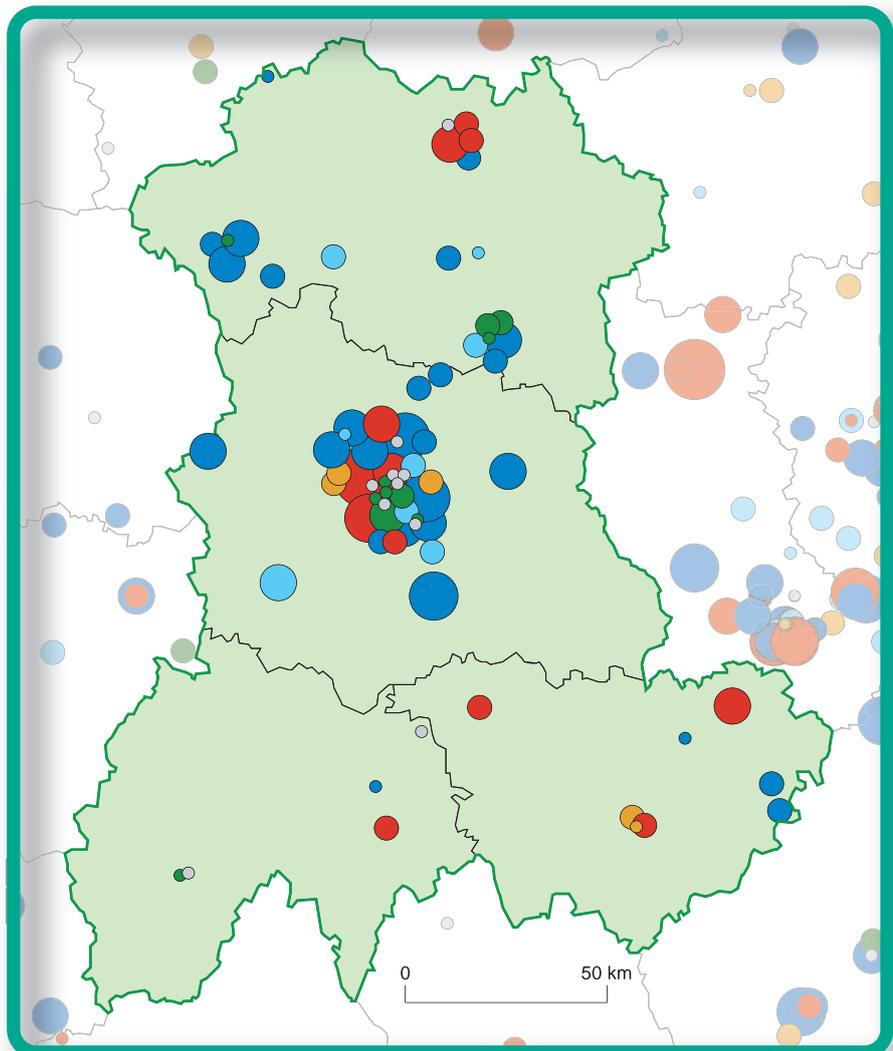
Clubs d'adultes : très forte sur-représentation des adultes

- club d'adultes

■ Clubs de moins de 10 licenciés

Nombre de licenciés dans les clubs de la commune

- 1 à 19
- 20 à 49
- 50 à 99
- 100 à 199
- 200 à 650



LIGUE AUVERGNE

(2004-2005)

Lors de la saison 2004-2005, la ligue Auvergne compte 3 238 licenciés, soit 1,65 % des licenciés métropolitains. La ligue correspond à la région Auvergne dont la population s'élève à plus de 1,3 millions d'habitants en 2004.

Sur le plan démographique, la région est âgée. Les plus de 35 ans et, surtout, de 60 ans, sont particulièrement nombreux alors que les classes d'âge les plus jeunes manquent. Le Puy-de-Dôme limite l'effet du vieillissement par la présence de Clermont-Ferrand dont l'aire urbaine dépasse les 400 000 habitants. Le taux global de pratique est très inférieur à la moyenne nationale dans toutes les catégories d'âge mais il cache une différence majeure entre les départements. Si le Puy-de-Dôme atteint une valeur de pratique conforme à sa qualité urbaine (3,5 ‰), l'Allier (2,1 ‰) mais surtout la Haute-Loire (1,2 ‰) et le Cantal (0,43 ‰) cherchent leurs pratiquants. Ce dernier département correspond au plus faible taux de pratique en France. Le caractère fortement rural de l'Auvergne ne facilite pas l'implantation du karaté en dehors de Clermont-Ferrand, capitale régionale et centre industriel de la région. La pyramide des âges reflète le profil démographique avec une forte sous-représentation des adolescents et des jeunes adultes ainsi qu'une sur-représentation des plus de 40 ans. On notera un important taux de féminisation qui s'observe surtout pour les classes d'âge les plus âgées. On peut se demander si la faible pratique n'est pas favorable ici à la présence féminine.

L'évolution récente doit être relativisée en raison de la faiblesse des effectifs pour certains départements : l'augmentation de trois licenciés en quatre ans dans le Cantal ne correspond pas réellement à une preuve de dynamisme. Pourtant, avec une situation démographique et géographique assez proche, la Haute-Loire a presque doublé ses effectifs sur la même période. Dans l'Allier, l'évolution est plus préoccupante avec une baisse sensible tandis que le Puy-de-Dôme se maintient, sans pouvoir progresser.

Sur le plan géographique, la population régionale est particulièrement concentrée dans le bassin clermontois et la plaine de la Limagne. Au sud-est, les monts du Forez constituent un pôle secondaire sous

l'influence de Saint-Etienne. Le reste de la région se caractérise par des densités de population parmi les plus faibles de France que cela soit dans la chaîne des Puy, les monts du Cantal ou sur les hauteurs de la Margeride. Logiquement, les clubs suivent cette répartition avec toutefois une sur-représentation de l'aire urbaine clermontoise qui regroupe 55 % des licenciés pour seulement 31 % de la population régionale. Ce pôle constitue donc le principal réservoir de licenciés. Ailleurs, seuls les trois bassins démographiques de l'Allier contiennent une densité de clubs significative.

Les probabilités d'apparition ne sont pas très élevées en raison du poids insuffisant de la population urbaine. Dans l'Allier, un potentiel existe sur Gannat mais dans le Cantal il se limite à la banlieue d'Aurillac. Le réseau de clubs peut être renforcé dans la Haute-Loire du côté d'Yssingeaux et de Sainte-Sigolène. Toutefois, les plus grandes potentialités se situent dans le Puy-de-Dôme, à l'est du département (Ambert) et dans l'aire urbaine clermontoise.

Le profil des clubs montre une quantité conséquente de petites, voire très petites structures : dans le Cantal, quatre clubs sur cinq ont moins de vingt licenciés ; à Clermont-Ferrand, huit en ont moins de dix. Les clubs « phares » sont dans les principales villes alors qu'en périphérie et dans le milieu rural, ce sont les clubs d'éveil qui dominent comme le suggèrent les pyramides des âges. On peut noter l'indigence de l'offre pour les enfants dans les deux départements du sud de la région alors qu'il s'agit de la principale clientèle en milieu rural.

En conclusion, la ligue Auvergne est assez peu favorable à la pratique du karaté dans sa configuration actuelle. La très forte ruralité accroît la concentration dans l'unique grande ville et limite son expansion au sein d'un réseau urbain peu conséquent et composé de cités modestes. Dans le Cantal, les efforts doivent porter sur les deux principales villes que sont Aurillac et Saint-Flour. La situation est plus favorable dans la Haute-Loire car une partie du département est sous l'influence d'une grande métropole extérieure à la région.